

Conseil d'Administration de l'Aéroclub de Colmar

Séance du 28 janvier 2020

Présents : Stéphane Wagner, Philippe Dufour, Rémy Schillemann, Gérard Groff, Jean-Pierre Conrad, Cyril Langibout, Daniel Gilbert, Gérard Aria, Eric Schnell, Hubert Durlewanger, Marc Gilg, Jean-Marc Pagiès

1 – Aperçu des statistiques annuelles à transmettre à la DGAC pour 2019

Marc Gilg a présenté le projet de rapport d'activité à présenter à la DGAC. En conclusion de ce rapport, il apparaît que l'école a maintenu son niveau d'activité, en revanche les heures de vol des pilotes brevetés sont en baisse.

Quelques chiffres :

- 97 membres dont 89 navigants licenciés
- 20 élèves en formation
- 1034 heures de vol et 3014 mouvements
- 486 heures en instruction

Le rapport est validé, Marc Gilg étant remercié pour son travail.

2 – Administration

Le club a obtenu l'exonération de la taxe foncière en se fondant sur le régime de propriété du sol et des murs. Le critère d'activité non commerciale étant également rempli, la Direction des Impôts a confirmé son accord à la dérogation avec effet rétroactif. L'économie attendue est de l'ordre de 2000 € par an.

En contrepartie, le courtier du club a informé téléphoniquement le Président qu'il fallait s'attendre à une hausse des tarifs d'assurance corps d'environ 15%, ce qui absorberait l'économie faite sur la taxe foncière .

Le courtier a été invité à solliciter des offres concurrentielles auprès d'autres compagnies. Néanmoins, il semblerait s'agir d'une tendance générale.

3 – Intervention de Hubert Durlewanger, contrôleur DGAC

Le 31 décembre, la tour de contrôle a dû interrompre un vol baptême de l'aéroclub sur Ecoflyer qui avait débuté le roulage avec les flammes, sans rotating et avec quatre personnes à bord.

Hubert a fait un rappel sur la notion de filtres de sécurité (concept des plaques de Reason), cet incident démontant que les filtres n'ont pas fonctionné du fait d'une prévol et d'une check insuffisante.

Trois personnes à bord constitue une limite de charge raisonnable pour un Ecoflyer de 135cv. Une quatrième personne ne peut être envisagée qu'en fonction du devis de masse et de centrage (passagers légers ou enfants) avec calcul de la quantité maximum de carburant . Pour ces raisons, le Conseil d'Administration avait précédemment donné la consigne de limiter les vols de découverte à trois personnes pilote compris. Ces consignes n'ont peut-être pas été suffisamment formalisées et rappelées.

Le vol annuel de contrôle reste l'un des éléments majeurs de la politique de sécurité de l'aéroclub. Mais il s'est progressivement enfermé dans une routine.

Le Conseil d'Administration adopte donc le plan d'action suivant qui sera mis en œuvre par les instructeurs :

- un contrôle annuel spécifique sera appliqué aux pilotes agréés pour les vol de découverte. Il sera distinct du contrôle standard et comportera le rappel des consignes particulières à ce type de vol.
- une check « vol de découverte » sera élaborée.
- Le contrôle club annuel standard comportera un programme, souvent appliqué mais non formalisé, qui sera préalablement communiqué aux pilotes.

4 – Point sur le poste de Cyril Langibout, chef pilote

Suite au départ à la retraite d'Eric Fix, le poste de chef pilote de l'Aéroclub du Haut-Rhin (Mulhouse) est vacant.

L'ACHR fonctionne en ATO. Par accord entre les deux clubs, le poste de Cyril sera partagé entre Colmar et Mulhouse pour la mutualisation des coûts :

- responsable pédagogique ATO à Mulhouse
- responsable DTO à Colmar.

5 – Points divers

Un projet de BIA a été engagé en partenariat avec le collègue Berlioz.

Le Président développe un projet de share point Aéroclub de Colmar. Il s'agit d'un site internet dédié à l'échange d'information et au téléchargement de documents (comptes-rendus, sécurité des vols ...) donc l'accès sera limité aux membres par login. Une partie sera réservée au Conseil d'Administration.

6 – Intervention d'Eric Schnell, correspondant Prévention Sécurité de la DTO

Eric a exposé la démarche en cinq étapes proposée par la FFA pour élaborer la politique de sécurité de la DTO :

- Etape 1 Engagement du représentant du DTO (le Président)
- Etape 2 Evaluation des risques : identification des dangers, des risques et mesures de préventions
- Etape 3 Organisation des retours d'expérience (outil REX FFA)
- Etape 4 Mise en œuvre du Plan d'action (actions, acteurs, délais, communication aux membres)
- Etape 5 Promotion de la prévention.

Une rencontre est envisagée début mars avec la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens qui viendrait au club présenter les méthodes de surveillance du trafic aérien. La date du 2 mars est envisagée mais non définitive.

Le Centre de Vol à Voile pourrait être convié.

7 – Partenariat avec le Comité d'entreprise d'Air France.

Ce point a été rajouté en complément par consultation mails.

Le Président a eu avec Cyril un contact avec un pilote Air France (Serge Ziegler) qui nous propose de signer une convention de partenariat avec le Comité d'Entreprise d'Air France afin que les pilotes de la compagnie puissent faire des heures de vol à l'Aéroclub, en partie subventionnées par le CE. Toutefois, dans la convention, il est écrit qu'un pilote de la compagnie doit être membre du CA de l'aéroclub afin de s'assurer du bon aiguillage des fonds vers le bon compte pilote.

Le Conseil d'Administration donne un avis favorable à ce partenariat susceptible d'apporter une plus-value au club en terme d'activité et de contacts. Il émet toutefois les réserves suivantes :

- le représentant du CE d'Air France pourra être invité au CA en application de l'article 13 des Statuts qui permet au Président de l'Aéroclub de faire entendre par le CA « *toute personne qu'il juge utile à l'examen des affaires* », mais les Statuts ne permettent pas de lui réserver un poste d'Administrateur. La convention devra être adaptée en ce sens.
- les pilotes concernés devront être membres cotisants du club et licenciés FFA au même titre que tout membre actif. Libre au CE de leur rembourser la cotisation.
- ils seront soumis aux mêmes règles d'approvisionnement des comptes : pas de réservation possible si le compte est négatif. S'il y a versement direct au club des crédits de vol du CE avec répartition sur les comptes pilotes, ils devront attendre l'arrivée des crédits pour voler ou approvisionner par eux mêmes.

Le Président,
Stéphane Wagner

Le Secrétaire général,
Philippe Dufour